



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du lundi 30 juillet 2018**

*L'an deux mille dix-huit et le trente juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 23 juillet 2018.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Françoise CHAVE donne procuration à Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Madame Catherine JOYEUX donne procuration à Monsieur André POPOT, Madame Noura KHELIL donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Monsieur Jean BERTRAND

**ABSENTS :**

Madame Céline RONDEAU, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Edouard BARRE est nommé(e) Secrétaire de Séance.

**2018 - 59 SUBVENTIONS COMMUNALES EXERCICE 2018**

*Françoise LEGRAIEN, Adjointe déléguée,*

*Indique que certains dossiers de demande de subvention n'ont pu être étudiés lors du précédent Conseil Municipal ou des associations demandent une subvention complémentaire.*

*Le tableau ci-dessous est soumis à l'approbation des membres présents.*

Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20180730-DB2018-59-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2018  
Date de réception préfecture : 01/08/2018

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Municipal,*

*Où l'exposé de Françoise LEGRAIEN, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré :*

*Vote les subventions aux associations mentionnées ci-après.*

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention 2017</b>	<b>Subvention 2018</b>	<b>Subvention sollicitée 2018</b>	<b>Subvention votée</b>	<b>Détail des Votes</b>
ACTIVE BIKE	1 500,-€	1 500,- €	1 000,- € Organisation RAID Nature	300,- €	Unanimité
JUDO CLUB MUYOIS	3 500,-€	-	3 500,- €	3 500,- €	Unanimité
LE MUY HANDBALL	2 100,-€	1 700,- €	300,- €	200,- €	Abstentions : JP Bossut C Moroge

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2018

<i>Contrôle de Légalité</i>

<i>Affichage</i>

Le Maire,

*Liliane Boyer*  
**Liliane BOYER**



Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20180730-DB2018-59-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2018  
Date de réception préfecture : 01/08/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du lundi 30 juillet 2018**

*L'an deux mille dix-huit et le trente juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 23 juillet 2018.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Françoise CHAVE donne procuration à Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Madame Catherine JOYEUX donne procuration à Monsieur André POPOT, Madame Noura KHELIL donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Monsieur Jean BERTRAND

**ABSENTS :**

Madame Céline RONDEAU, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Edouard BARRE est nommé(e) Secrétaire de Séance.

<b>2018 - 60</b>	<b>MISE EN OEUVRE DU REGIME FORESTIER COUPE DE BOIS EXERCICE 2019 : VALIDATION ET DESTINATION</b>
------------------	---

*Sylvain SENES, Adjoint au Maire délégué à la Forêt,*

*Expose à l'Assemblée :*

*L'Office National des Forêts (ONF), gestionnaire de la forêt muyoise, a adressé un courrier, ci-annexé, en date du 14 Juin 2018 au Maire afin de lui proposer des coupes de bois pour l'exercice 2019 relevant du régime forestier.*

Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20180730-DB2018-60-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2018  
Date de réception préfecture : 01/08/2018

**Le Conseil Municipal est appelé à :**

- Approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-après.
- Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette ci-après.
- Préciser la destination des coupes et leur mode de commercialisation ci-dessous.

Parcelle	Type de Coupe	Surface à parcourir en ha	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement	Année prévue
11	Taillis	0.97	90	Oui	2019

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition de l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat de gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
11	X		X		X			X

- Donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

**Le Conseil Municipal,**

*Où l'exposé de Sylvain SENES, Adjoint au Maire délégué à la Forêt, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-dessus.
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus.
- Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation ci-dessus.
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Fait et Délibéré au MUY, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2018

<b>Contrôle de Légalité</b>

<b>Affichage</b>

Le Maire,  
*Liliane BOYER*  
**Liliane BOYER**



de réception en préfecture  
063-218300861-20180730-DB2018-60-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2018  
Date de réception préfecture : 01/08/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du lundi 30 juillet 2018**

*L'an deux mille dix-huit et le trente juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 23 juillet 2018.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Françoise CHAVE donne procuration à Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Madame Catherine JOYEUX donne procuration à Monsieur André POPOT, Madame Noura KHELIL donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Monsieur Jean BERTRAND

**ABSENTS :**

Madame Céline RONDEAU, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Edouard BARRE est nommé(e) Secrétaire de Séance.

<b>2018 - 61</b>	<b>ACCORD-CADRE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT A LOTS SEPARES</b> <b>Fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au Restaurant Scolaire et au Service Animation de la Ville de Le Muy - Lot n° 5 : produits surgelés</b> <b>Avenant de transfert</b>
------------------	---

*Le Maire,*

*Exposé à l'Assemblée :*

*Par délibération n° 2016-104 du 05 décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'accord-cadre relatif au lot n° 5 (produits surgelés) pour les Fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au restaurant scolaire et au service animation.*

083-218300861-20180730-DB2018-61-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2018  
Date de réception préfecture : 01/08/2018



*Ce contrat, conclu sans montant minimum ni maximum, a été attribué à la société BRAKE FRANCE SERVICE de Béziers (34535 Cedex).*

*Par courriers des 17 mai et 03 juillet 2018, la commune du MUY a été informée que les sociétés BRAKE FRANCE SERVICE et DAVIGEL avaient fusionné en créant une nouvelle entité, soit la société SYSCO FRANCE SAS. Par conséquent, les contrats en cours de la société BRAKE FRANCE SERVICE devaient être transférés à cette nouvelle société à compter du 30 avril 2018.*

*A l'appui, ont été produits l'attestation de parution d'un journal d'annonces légales du 04 mai 2018, une attestation d'assurance de responsabilité civile, une attestation sur l'honneur et un extrait Kbis. A noter, les références bancaires restent inchangées.*

*En conséquence, il y a lieu d'autoriser le transfert de l'accord-cadre susmentionné à la société SYSCO FRANCE SAS par le biais du présent avenant, et ce suivant les dispositions de l'article 139.4°b) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les autres conditions du contrat demeurent inchangées.*

*Il est par conséquent proposé à l'Assemblée d'approuver les termes de l'avenant de transfert portant sur le lot n° 5 (produits surgelés) des Fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au restaurant scolaire et au service Animation, de dire que la société SYSCO FRANCE SAS se substitue à la société BRAKE FRANCE SERVICE pour ce marché public et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Municipal,*

*Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Approuve les termes de l'avenant de transfert portant sur le lot n° 5 (produits surgelés) des Fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au restaurant scolaire et au service Animation, dit que la société SYSCO FRANCE SAS se substitue à la société BRAKE FRANCE SERVICE pour ce marché public et autorise le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2018

<b>Contrôle de Légalité</b>

<b>Affichage</b>

Le Maire,  
  
**Liliane BOYER**



Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20180730-DB2018-61-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2018  
Date de réception préfecture : 01/08/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du lundi 30 juillet 2018**

*L'an deux mille dix-huit et le trente juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 23 juillet 2018.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Françoise CHAVE donne procuration à Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Madame Catherine JOYEUX donne procuration à Monsieur André POPOT, Madame Noura KHELIL donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Monsieur Jean BERTRAND

**ABSENTS :**

Madame Céline RONDEAU, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Edouard BARRE est nommé(e) Secrétaire de Séance.

<b>2018 - 62</b>	<b>TABLEAU DES EFFECTIFS - EXERCICE 2018</b> <b>Création de 1 poste de Rédacteur</b>
------------------	---

**Le Maire,**

**Expose à l'Assemblée :**

**Afin de répondre aux besoins de la Commune, il est proposé de créer au Tableau des Effectifs 2018 le poste suivant :**

Accusé de réception en préfecture 083-218300861-20180730-DB2018-62-DE Date de télétransmission : 01/08/2018 Date de réception préfecture : 01/08/2018
--

DENOMINATION DES POSTES A CREER	NOMBRE
Rédacteur	1

*Le Maire indique que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Commune (rémunération principale – agents titulaires – article 64111)*

*Le Conseil Municipal est appelé à :*

*Adopter la proposition ci-dessus ;  
Autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Municipal,*

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Adopte la proposition ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.*

Fait et Délibéré au MUY, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2018

<b>Contrôle de Légalité</b>

<b>Affichage</b>

Le Maire,  
  
  
**Liliane BOYER**

Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20180730-DB2018-62-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2018  
Date de réception préfecture : 01/08/2018





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du lundi 30 juillet 2018**

*L'an deux mille dix-huit et le trente juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 23 juillet 2018.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Françoise CHAVE donne procuration à Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Madame Catherine JOYEUX donne procuration à Monsieur André POPOT, Madame Noura KHELIL donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Monsieur Jean BERTRAND

**ABSENTS :**

Madame Céline RONDEAU, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Edouard BARRE est nommé(e) Secrétaire de Séance.

<b>2018 - 63</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITES DES ADMINISTRATEURS DE LA SAIEM DE CONSTRUCTION DE DRAGUIGNAN - ANNEE 2017</b>
------------------	---

**Le Maire,**

*Rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 Avril 2014 a désigné, comme représentant de la Ville du Muy au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAIEM) de Construction de Draguignan, Madame Françoise CHAVE.*

*Conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par son représentant au Conseil d'Administration.*

*Ce rapport est joint à la présente délibération.*

Accusé de réception en préfecture 083-218300861-20180730-DB2018-63-DE Date de télétransmission : 01/08/2018 Date de réception préfecture : 01/08/2018
--

*Sous l'impulsion de son Président et de son Conseil d'Administration, la SAIEM a pu en 2017 :*

- *Accroître son patrimoine de 30 nouveaux logements ;*
- *Lancer la construction de 48 nouveaux logements dont 14 sur la Commune du Muy, nouveau projet au Muy pour la première fois depuis plus de 15 ans ;*
- *Poursuivre sa gestion de proximité au bénéfice de ses locataires ;*
- *Poursuivre les travaux d'amélioration de son patrimoine.*

*Les perspectives de la SAIEM pour 2018 sont de continuer son développement et de jouer pleinement son rôle d'outil des collectivités locales par :*

- *Le développement de son patrimoine de logements sociaux. L'objectif en 2018 est de programmer à nouveau une cinquantaine de nouveaux logements et de livrer les 17 nouveaux logements en cours de chantier (dont 14 au Muy).*
- *La recherche de nouvelles opérations complexes avec une mixité d'habitat, intégrant des opérations d'accession sociale, dont la réalisation est nécessaire en complément du logement locatif social, pour offrir un parcours résidentiel aux ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter au prix de la promotion immobilière classique.*
- *Le démarrage de ses missions réalisées pour le compte de la ville de Draguignan, avec les contrats du CRAC, de l'OPAH RU et le mandat de réalisation des travaux du parking Allione.*
- *La poursuite de sa gestion de proximité de son parc locatif en particulier dans les quartiers en politique de la ville.*
- *La mise au point du nouveau Plan Stratégique du Patrimoine et de la nouvelle convention d'Utilité Sociale, engagée l'année précédente et interrompue du fait des modifications apportées par la loi de finances 2018.*

*Cette poursuite de son développement et de son rôle au service du développement du territoire, passera en 2018 par la recherche de son adaptation aux évolutions qui pourraient être apportées au secteur du logement social par la future loi ELAN.*

*Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activités des Administrateurs de la SAIEM de Construction de Draguignan.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Municipal,*

*Prend acte du rapport d'activités des Administrateurs de la SAIEM de Construction de Draguignan.*

*Fait et Délibéré au MUY, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.*

A LE MUY, le 31 Juillet 2018

<b>Contrôle de Légalité</b>

<b>Affichage</b>

Le Maire,  
  
**Liliane BOSSER**



Accusé de réception en préfecture 069 2 8300861-20180730-DB2018-63-DE télétransmission : 01/08/2018 Date de réception préfecture : 01/08/2018
--



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du lundi 30 juillet 2018**

*L'an deux mille dix-huit et le trente juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 23 juillet 2018.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Françoise CHAVE donne procuration à Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Madame Catherine JOYEUX donne procuration à Monsieur André POPOT, Madame Noura KHELIL donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Monsieur Jean BERTRAND

**ABSENTS :**

Madame Céline RONDEAU, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Edouard BARRE est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 64	<b>APPEL D'OFFRES OUVERT FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES DESTINEES AU RESTAURANT SCOLAIRE ET AU SERVICE ANIMATION DE LA VILLE DU MUY LOT N° 8 (fruits et légumes frais de saison, issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de circuits courts) Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande</b>
-----------	---

**Le Maire,**

*Exposé à l'Assemblée :*

*La ville du Muy souhaite promouvoir auprès des jeunes enfants la consommation de produits issus d'un mode de production respectueux de l'environnement et destiné à réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire. Par ailleurs, l'Etat envisage d'obliger la restauration collective à servir au plus tard en 2022, au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique ou tenant compte de la préservation de l'environnement, et ce dans le cadre du projet de loi « Agriculture et alimentation ».*

Accuse de réception en préfecture  
083-218300861-20180730-DB2018-64-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2018  
Date de réception préfecture : 01/08/2018

*Afin d'anticiper sur cette future obligation, il a été décidé de désigner dès aujourd'hui un prestataire capable de fournir à la cantine scolaire des fruits et légumes frais de saison, issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de circuits courts (lot n° 8). Pour information, les lots n° 1 à 7 ont fait l'objet d'une précédente consultation passée en 2016.*

*Il a donc été décidé de procéder à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert, qui a été lancé le 18 mai 2018 sur la base des dispositions des articles 4 et 42.1°a) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 25.I.1°, 66, 67, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.*

*Il est à noter que cet accord-cadre ne comporte pas de montants minimum et maximum, conformément aux dispositions de l'article 78.II.3° du décret précité.*

*A l'issue de la date limite de réception des offres, soit le 22 juin 2018 à 12 h 00, deux candidats ont soumissionné.*

*La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 juillet 2018 pour étudier les propositions.*

*Suite à l'examen approfondi des offres, la Commission a attribué ce lot au groupement AGRIBIO PROVENCE / BIOCOOP RESTAURATION.*

*Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'engager la dépense nécessaire aux fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au restaurant scolaire et au service Animation de la ville du Muy pour le lot n° 8 (fruits et légumes frais de saison, issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de circuits courts), et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir entre la ville du Muy et le groupement solidaire AGRIBIO PROVENCE / BIOCOOP RESTAURATION, dont la SCIC AGRIBIO PROVENCE située à Le Cannet des Maures (83340) – ZAC La Guéiranne – Maison du Paysan, est mandataire.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Municipal,*

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Engage la dépense nécessaire aux fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au restaurant scolaire et au service Animation de la ville du Muy pour le lot n° 8 (fruits et légumes frais de saison, issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de circuits courts), et autorise le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir entre la ville du Muy et le groupement solidaire AGRIBIO PROVENCE / BIOCOOP RESTAURATION, dont la SCIC AGRIBIO PROVENCE située à Le Cannet des Maures (83340) – ZAC La Guéiranne – Maison du Paysan, est mandataire.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2018

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

*Uliane*

**Lillane BOYER**



Accuse de réception en préfecture  
063-218300861-20180730-DB2018-64-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2018  
Date de réception préfecture : 01/08/2018